

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 6 décembre 2016

À l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour démolir l'étage sous combles et reconstruire deux étages dont le dernier sous combles sur les deux immeubles jumelés, déplacer le mur mitoyen, modifier les façades et les zones de recul à l'avant de l'immeubles pour le bien situé rue Notre-Dame, 52-54.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Vous n'êtes pas sans savoir que notre association porte une attention particulière aux aménagements des zones de recul et des garages. Le projet présenté prévoit d'imperméabiliser quasiment l'entièreté de la zone de recul pour y aménager deux garages ainsi qu'une pente d'accès. Cette demande nécessite, à notre sens, une dérogation à l'article 28 titre 5 du règlement communal d'urbanisme qui stipule que *"[...]Cette zone de recul doit conserver constamment cette affectation de jardinets à l'exclusion de tout autre usage. La zone de recul ne peut être utilisée par aucune exploitation. Il ne peut être rien établi ni déposé dans la zone de recul qui puisse nuire à la viabilité ou à la beauté de la voie publique."* Hors, il n'est nullement fait mention de cette demande de dérogation dans la demande de permis présentée.

Cet aménagement de la zone de recul, outre l'imperméabilisation qui en découle, va "privatiser" l'espace en voirie et n'apporter aucun gain de place de stationnement. En effet deux garages simple vont être créés et pour en garantir l'accès, deux places en voirie vont être "privatisées".

De plus, l'ensemble des zones de recul verdurisées de la rue montre une certaine cohérence et apporte une qualité de vie appréciable pour ses habitants. Ces deux facteurs sont mis à mal par les disparitions de jardinets au profit de zones de stationnement.

En bref, Wolu-Inter-Quartiers s'oppose à l'aménagement de la zone de recul et demande à la commission de concertation de garantir le maintien de cette zone en jardinets de façade.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin
Coordinateur